

**TARIFS année scolaire 2024 - 2025**

SCOLARITÉ MENSUELLE PS MATERNELLE <i>changement pour temps supérieur uniquement</i>	4 journées	4 matinées	4 matinées + 1 AM	4 matinées + 2 AM	4 matinées + 3 AM
	220 €	110 €	138 €	165 €	193 €
	dégressivité applicable		dégressivité non applicable		

SCOLARITÉ MENSUELLE toutes classes sauf PS maternelle <i>voir tarif spécifique ci-dessus</i>		Nombre d'enfants en MATERNELLE PS 4 journées / MATERNELLES MS & GS / PRIMAIRE				
		1	2	3	4	5
		220 €	-5%	-10%	-15%	-20%
		440€	660€	880€	1100€	
		418 €	594 €	748 €	880 €	
Nombre d'enfants en SECONDAIRE	1	270 €	490€	710€	930€	1150€
			466 €	639 €	791 €	920 €
	2	-5%	540€	760€	980€	1200€
			513 €	684 €	833 €	960 €
	3	-10%	810€	1030€	1250€	
		729 €	876 €	1 000 €		
4	-15%	1080€	1300€			
		918 €	1 040 €			
5	-20%	1350€				
		1 080 €				

COÛT ANNUEL :

- Frais fixes en sus de la scolarité à verser lors du dépôt du dossier d'inscription ou de réinscription non récupérables en cas de changement de décision (sauf déménagement pour raison professionnelle uniquement)
Inscription : 90 € par enfant
Réinscription : 60 € par enfant
- Scolarité de base
Maternelle/Primaire 2 200 € règlement mensuel de 220 € sur 10 mois, de septembre 2024 à juin 2025
Secondaire : 2 700 € règlement mensuel de 270 € sur 10 mois, de septembre 2024 à juin 2025
En cas de départ en cours d'année scolaire, tout trimestre commencé est entièrement dû.
- Locations et achats des fournitures mises à disposition par l'école, facturations individuelles courant octobre.
- Forfait surveillance des repas = 60 €/an/famille
- Forfait Ménage = 100 €/an/famille
(soit 160,00 € en début d'année scolaire ou en 3 fois, par trimestre)

Exemple : une famille inscrit 1 enfant en PS maternelle (le matin + 2 après-midi) et réinscrit 3 enfants (2 en primaire et 1 en secondaire).

Tous les enfants déjeunent sur place.

Elle devra régler :	lors de la remise des dossiers	frais fixes :	$(60 \times 3) + (90 \times 1) = 270 \text{ €}$
	le 5 du mois (sept-24 à juin-25)	scolarités :	$165 \text{ €} + [(220 \text{ €} \times 2) + 270 \text{ €} = 710 \text{ €} - 10\% = 639 \text{ €}] = 804,00 \text{ €}$ au lieu de 875,00 €
	à la rentrée sept-2024	par famille :	surveillance repas 60 € et forfait ménage 100 € = 160,00 €
	idem	par élève :	vareuse 27,00 € + blason 3,00 € = 30,00 € (si commandés)
	au mois d'oct-2024	par élève :	facturation fournitures école + frais éventuels de patinoire (CM1 à 3ème)

Afin d'aider au financement de nos besoins, les familles qui le souhaitent peuvent verser un supplément sous forme de **DONS AUX ŒUVRES** ouvrant droit à **RÉDUCTION D'IMPÔT de 66 %** des sommes engagées (avec un maximum de 20 % du revenu imposable) : **100 € versés ne coûtent réellement que 34 €.**

Pour toute question d'ordre comptable ou financier, vous pouvez contacter :

tresorierdonbosco@gmail.com